



DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011

SELECTION NATIONALE

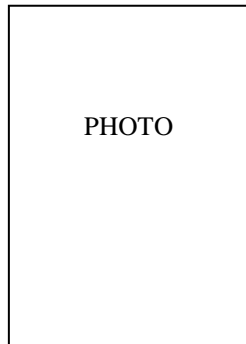
BORDEAUX – CAEN – GERGY – LYON – MONTPELLIER – NANCY – PARIS II
POITIERS – RENNES – STRASBOURG - TOULOUSE



Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise

Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

**MASTER PROFESSIONNEL 2^{ème} ANNEE
DROIT DE L'ENTREPRISE ET DES AFFAIRES - Spécialité Juriste d'Affaires / D.J.C.E.
DIPLOME DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE**



Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone : @.....

Nationalité : Date et lieu de naissance :

Université d'origine :

Centre(s) demandé(s) à titre prioritaire :

- 1 :
- 2 :
- 3 :
- 4 :
- 5 :

Autre(s) centre(s) accepté(s) à titre complémentaire

- 1 :
- 2 :
- 3 :
- 4 :
- 5 :
- 6 :

Avez-vous déposé un dossier de candidature en sélection locale : NON () – OUI () : Centre local DJCE de

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 25 juin 2010

SITUATION DE FAMILLE

Marié(e) Célibataire

Professions des parents : Mère : Père :

Adresse des parents :

CP : Ville : Téléphone :

LANGUES ETRANGERES

*Répondre en utilisant les codes suivants : A (excellent) - B (très bon) - C (moyen) - D (faible)

	Parlée	Lue	Ecrite
ANGLAIS			
ALLEMAND			
ESPAGNOL			
AUTRES			

Séjour(s) à l'étranger : oui non (préciser leur nature, leur durée et leurs dates)

.....
.....
.....
.....

STAGES EFFECTUES

*Préciser la nature des travaux effectués et la durée du stage

Entreprise :

.....

Entreprise :

.....

Entreprise :

.....

Cabinet juridique :

.....

Cabinet juridique :

.....

Cabinet juridique :

.....

ACTIVITES EXTERIEURES

- Avez-vous participé à des activités collectives universitaires ou extra-universitaires ? oui non

Lesquelles ?

- Quels sont vos centres d'intérêt extra -universitaires ?

.....

.....

.....

.....

ETUDES

*Joindre obligatoirement une photocopie des diplômes obtenus et des relevés de notes.
A défaut, une attestation sur l'honneur des résultats obtenus.*

- **BACCALAUREAT :** Série : Année : Moy. Gén. : /20

- **1^{ère} Année DEUG :** 1^{ère} session 2^{ème} session Moy. Gén. : /20 Date :

- **2^{ème} Année DEUG :** 1^{ère} session 2^{ème} session Moy. Gén. : /20 Date :

- **3^{ème} Année LICENCE :** 1^{ère} session 2^{ème} session Moy. Gén. : /20 Date :

- **4^{ème} Année MAÎTRISE :** 1^{ère} session 2^{ème} session Moy. Gén. : /20 Date :

Diplôme de 3^{ème} cycle (D.E.A. ou D.E.S.S.) :
Moy. Gén. : /20 Date :

Autres titres universitaires :

Examen d'entrée à l'Ecole d'avocat :

Inscrit pour passage 2010 : lieu :

Obtenu : oui non le : à :

Inscription prévue pour 2011 oui () non ()

Ne souhaite pas le passer ()

INTENTIONS PROFESSIONNELLES

- Pourquoi choisissez-vous le D.J.C.E. ?

- Vers quelle profession vous orientez-vous ?

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ⇒ Photocopies des diplômes obtenus et relevé détaillé des notes de la 1^{ère} à la 4^{ème} année
N.B. : dans le cas où les notes de maîtrise ne sont pas encore communiquées lors de l'envoi du dossier, joindre une attestation sur l'honneur des derniers résultats obtenus. Dans ce cas, le dernier relevé de notes devra être apporté pour l'entretien, si l'étudiant est retenu à celui-ci.
- ⇒ Deux enveloppes petit format + une enveloppe grand format, affranchies au tarif en vigueur portant l'adresse où toute correspondance concernant la sélection devra être envoyée.
- ⇒ Une photo d'identité collée ou agrafée sur la première page du dossier
- ⇒ Un C.V.
- ⇒ Un chèque de 40 euros (libellé à l'ordre de la FNDE), pour frais, étude de dossier et participation à la sélection

MODALITES DE SELECTION 2010-2011 DES ETUDIANTS CANDIDATS AU DJCE

L'accès au DJCE intervient au terme d'une sélection nationale (I) et, pour certaines facultés seulement, au terme d'une sélection locale, selon les modalités suivantes (II) ;

I - La sélection nationale :

- La sélection nationale DJCE est accessible à tout étudiant titulaire pour le moins d'un Master 1^{ère} année de droit, ou d'un diplôme reconnu comme équivalent, quel que soit le lieu d'obtention de ce Master.
- Cette sélection a lieu à Paris, après les sélections locales organisées par les différents centres DJCE. Tous les centres DJCE participent à cette sélection nationale.
- Le dossier de candidature à la sélection nationale est à retirer auprès de la FNDE (34 bis rue Vignon - 75009 Paris) ou à télécharger sur les sites www.fnde.asso.fr ou www.djce.fr.
- Les candidats à la sélection nationale désignent dans leur dossier de candidature les centres DJCE sur lesquels ils postulent par ordre de préférence (hormis celui auprès duquel ils ont éventuellement déposé un dossier au titre de la sélection locale). Les étudiants pourront éventuellement être auditionnés par plusieurs jurys.

II- La sélection locale :

- Par principe, **la sélection locale est exclusivement réservée aux étudiants ayant obtenu leur Master 1^{ère} année de droit (ou un diplôme reconnu comme équivalent) dans l'une des 11 facultés de droit qui délivrent le diplôme du DJCE** : Bordeaux, Caen, Cergy-Pontoise, Lyon, Nancy, Montpellier, Paris II, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
 - Par exception, certaines sélections locales sont accessibles à des étudiants n'ayant pas obtenu leur Master 1^{ère} année dans la faculté qui délivre le DJCE.
Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Caen est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de Rouen et Le Havre.
Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Poitiers est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de La Rochelle, Limoges, Angers, Tours, Orléans et Nantes.
Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Rennes est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de Nantes, Vannes, Brest et Le Mans.
Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Nancy est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de Metz et Dijon.
Ainsi la sélection locale du centre DJCE de Lyon est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans la faculté de Saint Etienne.
- Le dossier de candidature à une sélection locale est à retirer directement auprès du centre DJCE concerné.
Une candidature à une sélection locale peut être cumulée à une candidature à une sélection nationale.
Toutefois, tout étudiant dont la candidature est retenue à l'issue d'une sélection locale, n'a plus d'accès à la sélection nationale (1).

- (1) Il suit que l'étudiant qui, de par sa faculté d'origine, a accès à une sélection locale mais souhaite prioritairement postuler à un autre centre DJCE doit faire acte de candidature au seul titre de la sélection nationale.

DATES ET LIEU DES ENTRETIENS :

Vendredi 9 juillet 2010 à l'Université de Cergy Pontoise

Le jour et l'heure de passage pour les entretiens avec le Jury National seront précisés à chacun par convocation individuelle, après étude préalable du dossier de candidature

N.B. Tout dossier incomplet ou non retourné avant la date limite de dépôt pourra être refusé